

Initiatives parlementaires

avantageux pour ces producteurs et pour les organismes de promotion et de recherche qui pourraient être créés.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle à tous les députés que le vote sur la motion n° 4 vaudra aussi pour la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion n° 4?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Rejetée à la majorité.

(La motion n° 4 est rejetée.)

[Français]

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence, tel que modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme nous avons disposé du projet de loi C-54 et que la Présidence n'a pas d'autre indication, est-ce que je dois comprendre que les honorables députés seraient disposés à ce que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à 17 heures, heure prévue pour les Affaires émanant des députés?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 17 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 16 h 13.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ottawa-Sud—le transport aérien; le député de Bonavista—Trinity—Conception—Hibernia; le député de Drummond—l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; le député de Don Valley—Est—les pensions; le député de London—Est—l'économie.

Comme il est 17 heures, et conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) propose: Que le projet de loi C-300, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour frais de scolarité et frais d'études) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui relativement à ce projet de loi.

Il y a deux secteurs fondamentaux concernant lesquels personne n'oserait contester l'intervention du gouvernement: la santé et l'éducation. Le projet de loi traite expressément de l'éducation.

Cette mesure législative a pour but de prévoir une déduction d'impôt pour les Canadiens qui ont des dépenses liées à des programmes d'enseignement, au recours à des tuteurs, et à d'autres services du genre, c'est-à-dire à des services qui sont nécessaires mais qui ne sont pas dispensés par des institutions publiques d'enseignement.

Depuis quelques années, on se préoccupe beaucoup de l'enseignement au Canada. Nous savons que 30 p. 100 des étudiants ne terminent pas leurs études secondaires. Le gouvernement a lancé l'initiative visant à faire en sorte que les jeunes ne quittent pas l'école et c'est tout à son honneur, mais il y a encore beaucoup d'étudiants qui ne terminent pas leurs études en raison de facteurs sociaux ou culturels. Ces jeunes proviennent parfois de ménages brisés; d'autres abusent des drogues ou de l'alcool, tandis que d'autres encore décident tout simplement d'aban-